

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sixième jour du mois de mai à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BEC Gérard, M. DESCAMPS Frédéric, Mme ROHAUT Géraldine, M. LE GULUDEC Ronan, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. PHILIPPE Didier, M. TUNCQ Jean-Baptiste, M. BINNINGER Joël

**Absents** :

Mme GOHIER Audrey donnant pouvoir à Mme ROHAUT Géraldine  
Mme BOULANGER Angélique donnant pouvoir à M. DESCAMPS Frédéric  
M. CUVILLIER Stéphane  
M. FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h06.

Le conseil municipal nomme M. LE GULUDEC Ronan secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 15 avril 2024

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : Changement de dénomination FDE 80

M. le maire précise que la FDE 80 souhaite changer de dénomination pour devenir Territoire d'Energie Somme

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au changement de dénomination.

3. Délibération : Facturation des cadeaux aux futurs collégiens

M. le maire annonce que 16 enfants partent au collège pour la rentrée 2024-2025 dont 8 élèves domiciliés dans les communes extérieures (Bourdon : 4 élèves, Soues : 1 élève, Le Mesge : 1 élève, Yzeux : 1 élève, Quesnoy-sur-Airaines : 1 élève).

Ils recevront une calculatrice et une clé USB.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à demander aux communes concernées de participer à la dépense occasionnée.

4. Délibération : Bail local commercial

M. le maire rappelle que la commune a récupéré le local commercial situé au 7b rue des Vignes occupé précédemment par la SARL MDR. Mme SAVOYE est intéressée pour y installer une activité de traiteur. Le loyer sera de 220 euros (charges comprises).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer le bail correspondant.

5. Délibération : Convention et Tarif ALSH

La reconduction des tarifs 2023 est proposée. Seul le prix du repas est modifié, il est fixé à 4 €, la commune maintenant l'aide de 1.40 € par repas sur le prix fixé par l'ESAT de 5.40 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs 2023 et du prix du repas à 4 €.

#### 6. Délibération : Vote du taux de la Taxe d'Habitation

Le taux fixé lors du conseil municipal du 15 avril 2024 est « supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien soit 15.43% ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de fixer le taux à 15.43%

#### 7. Informations diverses

Un devis de la FDE pour remplacer les lampadaires de la rue Bellevue et du Priez est présenté. L'utilité du projet semble inadéquate par rapport au coût.

M. Descamps annonce reconduire la fête des mères (maman de l'année) et réfléchit à une fête de la musique. M. Tuncq propose la venue d'une banda lors de la rèderie.

Chacun va se positionner sur la tenue du bureau de vote pour les élections européennes.

Le départ de Mme Lesage et Mme Bué sera marqué par une attention particulière.

M. le maire donne la parole à un habitant de la rue du 11 novembre demandant une intervention rapide pour reboucher le trou sur la chaussée.

Fin du conseil à 21 h 52

Le Maire et le secrétaire de séance